



# **Code de conduite (Code of Conduct)**

## **Fournisseurs**

### **PROTEKTORWERK Florenz Maisch GmbH & Co. KG**

#### **1. Principes**

Avec ce code de conduite, PROTEKTORWERK Florenz Maisch GmbH (Protektor) reconnaît et s'engage à respecter et à surveiller les obligations de diligence en matière de droits de l'homme et les obligations liées à l'environnement. Les principes essentiels sont définis dans les lignes directrices de l'entreprise Protektor.

Protektor respecte et protège les droits de l'homme et des travailleurs, assure et promeut l'égalité des chances et empêche toute forme de discrimination et d'exploitation dans tous ses processus d'entreprise. La lutte contre la corruption et la protection de l'environnement et du climat font également partie intégrante de la réflexion et de l'action de l'entreprise. Cela ne s'applique pas seulement aux activités de Protektor dans son propre domaine d'activité. Les principes et les modèles qui y sont liés doivent également servir de référence aux fournisseurs directs et aux prestataires de services liés à Protektor, qui les transmettra donc également à ses fournisseurs et prestataires de services indirects par l'intermédiaire de sa chaîne d'approvisionnement. La responsabilité de la mise en œuvre des objectifs et des mesures décrits en détail ci-dessous incombe à la direction de Protektor, aux directeurs généraux et aux directeurs des différents secteurs d'activité.

#### **2. Principes Directeurs**

L'engagement de Protektor en faveur des droits de l'homme se fonde sur le respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UN-Guiding Principles) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. En particulier, Protektor adhère aux conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux normes sociales et de travail et au respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Protektor condamne toute forme de travail forcé et de travail des enfants. Les violations de la protection du travail, de la liberté d'association, de la discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la couleur de peau, l'origine ethnique et la religion ne sont pas tolérées et sont combattues par toutes les mesures raisonnables dans sa propre sphère d'influence. Les risques qui conduisent à des violations des droits de l'homme doivent être évités.



Les questions écologiques sont prises en compte dans toutes les facettes de l'activité de Protektor. Les risques liés à l'environnement, s'ils sont connus ou visibles, sont exclus. Il s'agit notamment des interdictions établies par la Convention de Minamata sur le mercure, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, dans leur version la plus récente.

La corruption doit être évitée, détectée et, si elle est constatée, sanctionnée.

La norme minimale est le respect des directives et des dispositions légales actuelles et, le cas échéant, des obligations de rapport, des ordonnances et des réglementations reconnues qui y sont liées pour Protektor dans l'UE, en Allemagne ou, pour les fournisseurs de Protektor, des dispositions légales spéciales en vigueur dans leur pays d'origine.

Pour confirmer sa position, Protektor a adhéré en 2022 à la charte WIN du Land de Bade-Wurtemberg sur l'économie durable et s'est engagé à mettre en œuvre dans ses activités et sa philosophie d'entreprise les principes et les engagements établis par le gouvernement du Land en matière de droits de l'homme, de préoccupations sociales et salariales, de préoccupations environnementales, de promotion d'une valeur ajoutée économique, d'action dans l'esprit de la durabilité, également dans le contexte des décisions financières et des mesures anti-corruption, notamment pour mettre en œuvre une valeur ajoutée régionale (voir [www.nachhaltigkeitsstrategie.de](http://www.nachhaltigkeitsstrategie.de)). Protektor établit un rapport de durabilité conformément à la charte WIN, en s'appuyant sur les normes de RSE (voir le point 3 Mesures individuelles ci-dessous).

### **3. Mesures Individuelles**

Afin de respecter les valeurs définies dans les principes directeurs, Protektor effectue des contrôles internes appropriés en fonction des risques, afin d'éviter les violations potentielles et les effets négatifs réels sur les performances de durabilité de l'entreprise ou, si elles sont constatées, de mettre en œuvre des mesures préventives ou correctives. L'évaluation des risques s'étend à tous les secteurs d'activité, y compris ceux de la chaîne d'approvisionnement directe en aval des achats (fournisseurs directs ou prestataires de services) lorsqu'une situation de risque existe. Dans la mesure où il s'agit de productions individuelles, cela concerne entre autres la définition de la composition des produits, le choix des matériaux, les conditions de production, la protection du travail dans un environnement dangereux, qu'il s'agisse de l'organisation et de l'exécution de livraisons de marchandises ou de prestations de services, ainsi que le traitement du personnel propre dans le respect du principe d'égalité et l'octroi et le respect des droits des travailleurs.



Protektor organise des formations sur les droits de l'homme pour les employés concernés.

Dans la mesure où son influence est suffisante et applicable, Protektor cherche à contacter des interlocuteurs chez ses fournisseurs directs afin de préparer des mesures de prévention appropriées et adéquates et, si des mesures correctives sont nécessaires en cas de violations concrètes des principes directeurs, d'agir de manière appropriée pour y remédier. Si l'on a connaissance d'une violation des droits de l'homme ou des obligations environnementales de la part de ses fournisseurs, Protektor prendra des mesures appropriées pour prévenir le risque ou intégrera dans sa gestion des risques des mesures de prévention à l'encontre du responsable. Protektor mise sur un réseau étroit avec ses partenaires commerciaux afin d'acquérir des connaissances par l'échange d'informations ou de transmettre ses propres connaissances. Des certifications ou des audits peuvent être utilisés pour acquérir des connaissances. Des foyers de danger ou des changements importants, par exemple en raison de la délocalisation de sites de production, de changements chez les sous-traitants ou dans les pays d'origine des matériaux de production, peuvent justifier la nécessité d'un audit particulier pour les conditions critiques des fournisseurs.

Protektor résume les performances, les connaissances et les mesures actuelles dans un rapport annuel sur le développement durable et publie les aspects et les thèmes prioritaires conformément aux directives de la Charte Win.

#### **4. Exigences relatives à la chaîne d'approvisionnement**

Protektor attend de ses fournisseurs, qu'ils fournissent des marchandises ou des services, qu'ils comprennent les principes de l'action entrepreneuriale de Protektor, qu'ils s'identifient à ceux-ci, qu'ils fassent des principes directeurs de Protektor le critère de leur propre action entrepreneuriale et qu'ils s'engagent à respecter les critères reconnus par Protektor et définis aux points 1-3. Pour ce faire, ils se familiarisent eux-mêmes et leur personnel dans les domaines d'activité à risque correspondants, en particulier avec la protection des droits de l'homme et les devoirs de diligence en matière d'environnement, en suivant des formations et en définissant des responsabilités qui pilotent en conséquence les processus définis dans leur entreprise en cas de risques constatés. Les questions environnementales doivent également être prises en compte et des pratiques commerciales anti-corrupcion doivent être appliquées. Les fournisseurs doivent se comporter conformément à ce code de conduite dans toutes leurs activités commerciales, qu'elles soient internes ou en relation avec leurs propres chaînes d'approvisionnement.



**4.1** Les fournisseurs directs (c'est-à-dire les partenaires d'un contrat de fourniture de biens ou de services pour la fabrication des produits de Protektor ou ceux auxquels Protektor fait appel pour la fourniture et l'utilisation des services concernés) doivent confirmer expressément à Protektor qu'ils respectent le code de conduite. Ils doivent mettre en place et maintenir des processus appropriés dans leur entreprise afin d'identifier les risques et de répondre de manière adéquate aux exigences du respect des principes directeurs dans les domaines à risque identifiés. Par rapport à leurs fournisseurs directs (du point de vue de Protektor, les fournisseurs intermédiaires sont ceux qui n'ont pas de relation contractuelle avec Protektor) dans la chaîne, les fournisseurs directs doivent aborder les principes directeurs établis dans ce code de conduite de manière appropriée et les inciter à les respecter. En cas d'infractions constatées dans leur propre entreprise ou dans leur chaîne d'approvisionnement, les fournisseurs directs doivent en informer Protektor dans les plus brefs délais. La réparation doit être effectuée sans délai. Les mesures de prévention qui n'ont pas été efficaces ou qui ne peuvent plus être appliquées de manière ciblée doivent être vérifiées et adaptées si nécessaire.

Les sous-traitants directs tiennent leur propre rapport en s'appuyant sur le rapport RSE (dans la mesure où celui-ci ne doit pas être obligatoirement respecté par le sous-traitant direct). Protektor se réserve le droit de prendre ses propres mesures si une procédure commune n'est pas prometteuse, en particulier si des violations ne sont pas signalées après des informations substantielles de tiers. Il peut s'agir de la réalisation d'un audit particulier en raison d'une situation de risque particulière. Dans les relations avec les fournisseurs indirects de Protektor, des mesures appropriées doivent être prises en commun, le cas échéant, pour remédier à la situation.

**4.2** Protektor est en droit de contrôler de manière aléatoire le respect des principes directeurs, avec présentation des processus en cours et des mesures d'analyse des risques que le fournisseur direct s'est engagé à respecter, dans le respect de la confidentialité et de la protection des données, si des informations fondées donnent lieu à des infractions que le fournisseur direct n'a pas divulguées.

**4.3** Si Protektor constate que le fournisseur direct, contrairement à sa confirmation ou à son propre code de conduite, commet des infractions qui constituent une violation des principes et des modèles établis ici, Protektor accordera un délai raisonnable au fournisseur direct pour qu'il adapte son comportement de manière à satisfaire aux exigences de ce code de conduite. S'il s'avère que le fournisseur direct enfreint de manière répétée les directives, Protektor se réserve le droit de mettre fin à la relation commerciale avec lui et, selon le type de contrat en vigueur, de la résilier sans préavis pour motif grave.



Ces conséquences peuvent notamment être nécessaires si Protektor est tenu de le faire par des clients qui entrent dans le champ d'application de la loi sur les obligations de sécurité de la chaîne de livraison (LkSG) et qui devraient agir en conséquence vis-à-vis de Protektor. Si, en raison des particularités de sa chaîne d'approvisionnement, le fournisseur direct n'est pas en mesure de mettre en œuvre les principes directeurs vis-à-vis d'un fournisseur indirect et qu'il l'explique de manière compréhensible, des solutions alternatives possibles sont d'abord discutées avec le fournisseur direct.

Gaggenau, 31.03.2023

Dr. Christof Maisch

Dr. Andreas Metzger

Martin Barsch

Dr. Jörg Böllhoff

### Fournisseur

**Société**      Nom .....  
                  Adresse .....  
                  .....

Lieu....., Date .....

Signature  
.....

Nom en lettres d'imprimerie:  
.....

Fonction:  
.....